



## Règlement intérieur À destination des adhérents aux activités

### Déroulement des ateliers ludiques en anglais (période scolaire)

- Les ateliers ados et adultes proposés par Amélie Whyte (“ACT in English”) ont lieu de façon hebdomadaire les mercredis, hors périodes de vacances scolaires, et comptent trente séances. Les groupes sont limités à 12 participants.
- Les adhérents s’engagent à se conformer aux horaires de début et fin des séances, dans le respect de l’animatrice et des participants. La ponctualité est de rigueur, car les retards répétitifs nuisent au bon fonctionnement de l’atelier.
- Chaque adhérent s’engage au respect des règles propres à l’activité sur les plans vestimentaire et comportemental.
- En cas d’impossibilité ponctuelle de l’animatrice à assurer son activité, un message sera adressé aux adhérents par e-mail ou SMS. Dans la mesure du possible, la séance sera récupérée.
- Les deux premières séances sont considérées comme séances d’essai et ouvrent droit au remboursement intégral si la demande en est faite juste après celles-ci et impérativement avant la séance suivante.
- Au-delà, le remboursement ne sera possible que sur motif justifié, tel que médical ou déménagement à plus de 30km de Grandchamp-des-Fontaines. Dans tous les cas, la cotisation à Celtic Friends et le trimestre entamé seront dus à l’association.
- L’adhésion des participants à l’association est obligatoire, le montant est fixé par famille (foyer fiscal) et par an.
- Pour mieux répondre aux attentes de chaque adhérent, il est important que ces derniers participent à l’assemblée générale annuelle (fin octobre) pour y exprimer des avis sur les choix et les orientations de l’association.